

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire 2018

Mardi 5 juin à 10h

Le Président, M. Jean-Claude Schurch, ouvre la séance à 10h et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il rappelle que :

- ▶ selon l'article 9.1. des statuts, "*l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de voix présentes ou représentées. Toute décision de l'Assemblée générale régulièrement prise, est opposable à tous les membres de l'Association, même à ceux qui n'y ont pas assisté ou qui n'y ont pas voté.*"

M. Schurch rappelle que les convocations ont été faites par insertion dans les pages d'annonces légales des journaux ci-après :

- ▶ les DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE en date du 15 mai 2018
- ▶ l'ALSACE en date du 15 mai 2018.

Il énumère l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire 2017
2. Rapports d'activité 2017
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017
4. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2017
5. Fixation des cotisations 2018
6. Information et participation d'AST67 à la création d'un portail d'échanges de données en santé au travail
7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
8. Adoption des résolutions

Avant de poursuivre la réunion, M. de Juvigny fait le point des voix présentes ou représentées :

- ▶ **689 voix présentes ou représentées**
dont 553 voix représentées par des membres du Conseil d'administration et 136 voix présentes dans l'assemblée.

I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire 2017

Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou commentaires à apporter au procès-verbal.

Des remarques ont été communiquées en amont par M. Oberlen, trésorier adjoint d'AST67. Ces remarques ont été prises en compte.

Constatant qu'aucune autre remarque n'est formulée, M. Schurch procède aux votes :

CONTRE	: 0
POUR	: 689
ABSTENTION	: 0

Les procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire ont été adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Rapports d'activité 2017

1. Rapport global d'activité médicale

Dr Siegel, médecin coordinateur, indique que la présentation du rapport sera différente cette année. En effet, le rapport global d'AST67 comprend le rapport d'activité des services, le rapport du service technique de prévention et des médecins référents. Cette présentation sera faite en collaboration avec le Dr Gassmann, responsable du service technique de prévention.

En préambule, le Dr Siegel rappelle que l'année 2017 a été une année de changement réglementaire majeure, avec le développement de certaines prestations auprès de nos adhérents. AST67 a fait évoluer de manière profonde son espace adhérent. Les équipes ont dû faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et ont du également faire preuve de pédagogie envers les adhérents et leurs salariés.

Présentation du rapport :

- ▶ **La typologie des entreprises** reste identique : 80 % de nos entreprises sont des entreprises de moins de 10 salariés et 80% des salariés travaillent dans les entreprises de plus de 10 salariés.
- ▶ **La typologie des entreprises par secteur d'activité** : les services marchands sont les 1^{ers}, suivis du commerce et du BTP. Les services marchands restent les services qui embauchent le plus de salariés.
- ▶ Nos **ressources médicales** se répartissent de la façon suivante :
 - 72,7 médecins ETP (équivalent temps plein)
dont 7 collaborateurs médecins ETP
et 3 internes en santé au travail
 - 8,7 infirmiers ETP
 - 75,7 assistantes médicales ETP
 - 21 ingénieurs et techniciens
 - 24 personnels support.

Dr Siegel rappelle que dans le cadre du développement des équipes pluridisciplinaires, AST67 mutualise ses ressources.

- ▶ Ces ressources oeuvrent à mettre en place **notre stratégie globale de prévention**.

Cette **stratégie globale de prévention** se décline en **4 axes** :

- les actions en entreprise
- le conseil en prévention
- le suivi des salariés
- la traçabilité et la veille sanitaire.

Les objectifs de cette stratégie globale de prévention sont de préserver la santé des salariés, de prévenir leur désinsertion professionnelle, de réduire l'exposition aux risques professionnels et de préserver le capital santé des entreprises, de préserver leurs compétences et leurs ressources et rester de ce fait le partenaire majeur des entreprises.

① 1^{ère} axe : les actions en entreprises

→ Les objectifs de ces actions sont :

- ▶ de conduire des actions de santé au travail et de prévention des risques
- ▶ de réaliser des diagnostics sur l'environnement de travail et de repérer les situations à risques
- ▶ de sensibiliser aux risques professionnels.

Dr Gassmann fait un focus sur quelques réalisations :

- ▶ Les fiches d'entreprise sont réalisées par les équipes pluridisciplinaires. L'objectif de la fiche d'entreprise est de repérer les risques présents dans l'entreprise, d'identifier le nombre de salariés exposés et de donner des conseils et les axes d'amélioration. 72% des salariés sont couverts par les fiches d'entreprise réalisées par AST67. Le turn-over important des entreprises, 1200 à 1500 nouvelles adhésions par an avec autant de radiations, engendre des difficultés à réaliser les fiches d'entreprises pour toutes les entreprises adhérentes.
- ▶ L'accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques est proposé aux entreprises. L'objectif est de rendre l'entreprise autonome et de transférer les compétences. Des ateliers pratiques ont été mis en place en 2017 dans tout le Bas-Rhin. Ces ateliers seront déployés en 2018 sur d'autres thématiques tels que les équipements de protection individuelle, la prévention du risque routier, les addictions, les risques psycho-sociaux et les saisonniers.
- ▶ Des actions de sensibilisation sont proposées aux entreprises pour sensibiliser les salariés et l'ensemble de l'entreprise sur un sujet de santé au travail (travail sur écran, risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux).

② 2^{ème} axe : les conseils en prévention

→ Les objectifs de cette action sont :

- ▶ de conseiller l'employeur, le salarié et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche de prévention primaire
- ▶ de proposer des recommandations d'actions appropriées pour préserver la santé des salariés dans leur environnement de travail.

Ces conseils de prévention sont donnés par tous les acteurs, à toute occasion et sur l'ensemble des sujets de santé au travail.

Le Dr Siegel fait un focus sur les actions relatives aux risques psycho-sociaux :

- ▶ un groupe de travail constitué depuis plusieurs années a élaboré des conduites à tenir dans les situations critiques. Ces conduites à tenir sont disponibles sur le site internet d'AST67. Le groupe RPS et le médecin référent font de l'accompagnement méthodologique à la démarche RPS. Des actions de sensibilisation, des formations et informations sont réalisées ainsi que des audits de pré-diagnostic qui donnent lieu à des restitutions.

Une psychologue du travail va renforcer les actions d'AST67 au courant de l'année 2018. Cette année va également permettre la mise en place de données collectives sur les RPS, de promouvoir le déploiement de la démarche auprès de nos adhérents et d'organiser des ateliers RPS.

Le Dr Gassmann fait un focus sur l'action relative aux troubles musculo-squelettiques (TMS) :

- ▶ un groupe de travail est dédié à cette action avec un médecin référent. Un outil spécifique "ASTMS" a été élaboré par le médecin référent, Dr Damien Michel, à destination des entreprises. Des séances de formation et d'information ont été réalisées pour permettre l'appropriation de l'outil et ont concerné environ 150 entreprises de plus de 50 salariés.
- ▶ Plus de 1600 études de poste ont été réalisées sur cette thématique.

Le Dr Gassmann fait un focus sur les actions relatives aux risques chimiques.

AST67 s'appuie sur l'expertise du Dr Le Boisselier, médecin référent risques chimiques ainsi que de Mme Geiger, ingénieur chimique d'AST67. Les prestations menées concernent essentiellement l'analyse des fiches de données de sécurité dans les fiches d'entreprise, le recensement des dangers en risque chimique, l'estimation du risque chimique, des sensibilisations au risque chimique et des prestations concernant la qualité de l'air.

- ▶ Les conseils en prévention englobent également le site internet d'AST67 qui a été entièrement refondu, la création et la diffusion d'un guide santé travail, la réalisation et la mise à jour des fiches conseils express, des ordonnances de prévention, des conduites à tenir...
- ▶ A la demande de la DIRECCTE, AST67 a incité ses collaborateurs à participer aux commissions du PRST3 (plan régional en santé au travail).

- ▶ Une campagne de sensibilisation et d'information "Prév'Net" a été réalisée en 2017 à destination des sociétés de nettoyage.
- ▶ Des formations SST (sauveteurs secouristes du travail) ont été réalisées comprenant des formations initiales et des recyclages.
- ▶ Des formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) ont été réalisées.

③ 3^{ème} axe : le suivi individuel

→ Dr Siegel rappelle les objectifs du suivi individuel des salariés qui sont :

- de mettre en place un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié
 - de travailler en pluridisciplinarité au sein de l'équipe de santé au travail pour préserver la santé physique et mentale du salarié tout au long de son parcours professionnel.
- ▶ Dr Siegel rappelle que les effectifs surveillés en 2017 s'élèvent à 239 033 salariés dont 81,5% de SM et 18,5 % de SMR.
 - ▶ Les examens effectués sont aux nombres de **124 070** et se répartissent de la façon suivante :
 - 31% de visites périodique
 - 36% de visites d'embauche
 - 13% de visites de reprise
 - 10% de visites occasionnelle
 - 4% de visites de pré-reprise (hausse de 13%).
 - ▶ **7 273** entretiens ont été réalisés par les infirmiers.
 - ▶ Le suivi individuel des salariés est en net diminution du fait de la nouvelle réglementation. Cette baisse s'explique également par la baisse des visites d'embauche, la baisse des visites périodiques, un suivi plus adapté pour les salariés qui le nécessitent et une baisse de 5 ETP de la ressource médicale.
 - ▶ Le taux d'absentéisme est en augmentation (11%).
 - ▶ Les examens complémentaires les plus fréquemment réalisés restent le visiotest et l'audiogramme. S'ajoutent d'autres examens complémentaires ainsi que certaines vaccinations au titre du risque professionnel. Plus de 97% des examens sont réalisés dans nos centres médicaux par nos équipes.
 - ▶ Les examens complémentaires sont à la charge d'AST67, exception faite des examens réalisés dans le cadre du travail de nuit, du contrôle de l'immunité et des biotoxicologiques. Le coût de ces dépenses est en constante augmentation depuis 2014.
 - ▶ Les déclarations de maladies professionnelles, au nombre de 463, sont en baisse. La part des troubles musculo-squelettiques s'élève à 96% et est toujours prépondérante.

- ▶ Les conclusions médicales et professionnelles s'élevaient à 124 070. Les inaptitudes au nombre de 1 502 (inapte au poste, apte à un autre poste, inapte mention expresse et inapte autre code) sont en augmentation et concernent 1 363 salariés. 9 676 aménagements de postes ont été préconisés, cela représente 3,6% des salariés suivis.
- ▶ Selon l'IGAS, 80% des salariés déclarés inaptes quittent leur entreprise le plus souvent dans les deux mois : 56% des salariés déclarés inaptes ne sont plus en activité après 1 an. 13,4% des salariés aptes avec restriction ou aménagement de poste quittent leur entreprise dans les 6 mois à 1 an ; 7,3% des salariés ne sont plus en activité après 1 an. Cela démontre qu'il y a un intérêt majeur à prendre les choses en amont avant que l'inaptitude ne soit prononcée, notamment par la promotion de la visite de pré-reprise.
- ▶ AST67 a connu une forte augmentation du nombre d'inaptitude de 2015 à 2016. Le taux a légèrement diminué depuis, mais le taux d'inaptitude global représente 0,6% de l'effectif total. Les affections rhumatologiques restent les causes les plus fréquentes, suivies des troubles psychiatriques et psychologiques.
- ▶ Les maladies professionnelles les plus reconnues sont liées à des pathologies de l'épaule et du coude.
- ▶ Une cellule maintien dans l'emploi a été créée pour permettre d'agir de manière plus précoce sur la désinsertion professionnelle. Cette cellule est composée de personnes aux compétences diverses : médecins, ergonomes, assistant social, psychologue du travail, assistante.
- ▶ Des partenariats ont été noués en 2017 avec les centres de rééducation du Bas-Rhin. La cible choisie dans un premier temps sont les salariés souffrant de lombalgies afin d'agir en amont de la reprise du travail. Le but est de faire travailler les salariés par un réentraînement à l'effort pour permettre un conditionnement physique de l'individu et de reprendre progressivement le travail.

④ 4^{ème} axe : Traçabilité et veille sanitaire

→ Dr Siegel rappelle les objectifs de la traçabilité et de la veille sanitaire.

Il s'agit d'identifier les risques et d'évaluer l'exposition auquel sont soumis les salariés et ainsi permettre de conserver les données pour adapter le suivi médical. Il faut surveiller l'état de santé des salariés afin de dépister de manière précoce des pathologies ou des risques émergents pour la santé.

▶ Des outils ont été déployés par le développement du nouvel espace adhérents et la création de la DEMP (Demande d'Examen Médico-Professionnel). Ce document permet la traçabilité des risques. Les risques sont déclarés par les employeurs et la prise de rendez-vous en ligne par l'outil « clic rendez-vous » est possible à partir de ce nouvel espace.

▶ Des réunions d'information ont été organisées durant lesquelles 250 entreprises ont été rencontrées pour expliquer ce nouveau dispositif qui est la conséquence directe du changement de réglementation.

▶ L'objectif 2018 est d'ouvrir l'espace adhérents aux entreprises de travail temporaire. Des réunions d'information ont été organisées avec les entreprises

afin qu'elles s'approprient la démarche. Ces réunions vont être renouvelées en 2018.

- ▶ Un travail de recueil de données collectives a été initié en 2018 par la mise en place d'un auto-questionnaire santé travail dans les salles d'attente de nos centres médicaux. Le but étant d'avoir une meilleure visibilité sur l'état de santé et les conditions de travail d'un secteur d'activité.
- ▶ Un médecin référent épidémiologue intervient comme support dans le traitement des données issues des enquêtes ou pour les confrères qui souhaitent réaliser des publications scientifiques.
- ▶ Des actions de communication ont été déployées en 2017 :
 - AST67 a participé au salon de prévention Préventica : un stand et une conférence ont été organisés avec succès.
 - AST67 a participé aux journées santé travail dans le BTP avec la présentation d'un poster concernant "l'exposition à l'amiante sous section 4".
 - AST67 était présent à la journée médicale de Strasbourg pour informer les médecins généralistes du dispositif de la visite de pré-reprise et l'importance du maintien en l'emploi.
 - Dr Siegel informe également de l'organisation d'un Forum le 13 novembre 2018 sur le thème : « **Pas besoin de santé au travail, sérieux ?** ».

M. Pierre Yves Gérard, secrétaire général à l'UGECAM Alsace, demande s'il est prévu d'augmenter le nombre de formations PRAP et de développer des formations PRAP2S ?

Dr Gassmann précise qu'il s'agit d'une activité en démarrage et qui demande beaucoup d'investissement. La formatrice titulaire étant partie à la retraite, une autre technicienne est en cours de formation. Le développement de la formation PRAP2S est envisagé. Étant donné le nombre important de personnes à former pour l'UGECAM, le Dr Gassmann conseille à M. Gérard de former compétence en interne.

M. Serge Zirnheld, représentant l'entreprise Burkert, fait part de son mécontentement face à la pénurie médicale dans son entreprise. Il représente le secteur d'activité de Scherwiller. Il estime que malgré les visites médicales, AST67 méconnaît totalement le tissu industriel.

Dr Siegel précise que c'est pour cette raison qu'AST67 met en place un recueil de données collectives pour pallier à l'espacement des visites et garder un lien avec les entreprises et ne pas perdre la connaissance du milieu du travail.

M. Reboh rappelle que pour le secteur précis de Scherwiller, un médecin a démissionné pour travailler dans un autre service et que la Direction est en cours de recrutement. Le temps de recrutement est très long (entre 9 et 18 mois). Un plan de recrutement de 8 infirmiers est programmé pour septembre 2018. Ces infirmiers viendront en support des équipes médicales. C'est également pour cette raison qu'une réflexion a été lancée depuis plus d'un an sur le recueil de données collectives via les tablettes numériques. Ces tablettes permettront d'avoir une meilleure connaissance des entreprises au travers de ces questionnaires.

M. Zirnheld rappelle que la direction d'AST67 a été interpellée en 2016. Il a demandé un plan d'actions et rien n'a été mis en place.

M. Reboh précise à nouveau qu'il est en négociation avec un cabinet de recrutements pour l'embauche d'un médecin sur ce secteur.

M. Zirnheld comprend les explications de M. Reboh mais souhaite qu'une réflexion à long terme soit menée et qu'un plan d'actions soit élaboré. Il ne voit dans la communication faite par AST67 que du marketing. Il faut donner envie aux jeunes médecins de s'orienter dans cette branche.

M. Reboh indique que le plan déployé se fait par l'embauche des infirmiers.

Dr Siegel précise qu'un médecin du travail au sein d'AST67 participe régulièrement à des conférences en niveau hospitalier et en formation universitaire vis-à-vis des internes pour promouvoir le métier et pour les attirer dans les stages. AST67 a une démarche pro-active dans ce domaine mais le nombre d'internes est limité pour combler les départs en retraite.

M. Schurch souhaite également mettre en exergue le fait que le changement de législation et la parution attendue du rapport Lecocq suscite peu de vocations chez les jeunes médecins.

Dr Siegel remercie l'ensemble des équipes pour le travail réalisé en 2017. M. Reboh rejoint le Dr Siegel et la remercie par la même occasion et l'ensemble des médecins référents ainsi que Mme Faure, pour leurs engagements, le travail réalisé et pour la qualité des documents réalisés.

2. Rapport général du Conseil d'administration

M. Reboh présente les éléments les plus importants du rapport général du Conseil d'administration.

- ▶ AST67 emploie un effectif total de 230 salariés (en CDI).

- ▶ Nos adhérents :
 - légère diminution du nombre d'entreprises adhérentes : 18 827 (-287)
 - légère augmentation de l'effectif déclaré : 239 033 (+ 945)
 - stabilisation de l'effectif moyen par entreprise
 - le secteur en forte hausse est Strasbourg Centre ETT
 - le secteur en forte baisse est Haguenau Outre Forêt.

- ▶ Nos infrastructures : AST67 est composée de 41 centres médicaux pour un total de 116 cabinets médicaux. Des travaux d'entretiens ont été réalisés au courant de l'année 2017. Un nouveau centre médical a été ouvert à Entzheim regroupant les anciens centres d'Entzheim Aéroport et Lingolsheim.

Les principaux projets pour 2018 sont des travaux de réfection et d'entretien, des remplacements de matériel de bureaux, les remplacements des bureaux d'accueil au siège social et au centre ETT de la rue de Sarrelouis. Un déménagement du centre de la rue Leicester est également programmé pour septembre 2018. Le nouveau centre médical se situera route du Rhin à Strasbourg.

Un adhérent présent demande si un questionnaire a été mis en place à destination des adhérents pour connaître les motifs de départ des adhérents et leurs mécontentements.

M. Reboh indique que la perte des adhérents est principalement liée à la radiation et au dépôt de bilan. Certains adhérents quittent AST67 car ils n'ont pas le service escompté.

3. Le compte de résultat

M. de Juvigny présente le compte de résultat :

- ▶ Le chiffre d'affaires d'AST67 est de 21 525 000 euros et est en augmentation de 0,42%.
- ▶ Les produits d'exploitation sont en augmentation de 0,8%. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'augmentation des charges en augmentation de 1,25%. Cette augmentation entraîne un résultat d'exploitation positif à 272 000 euros en diminution de 20% par rapport à 2016. Ce résultat tient compte de l'impact de la situation des clients douteux.
- ▶ La situation financière est déficitaire d'environ 24 000 euros, les produits financiers sont en diminution constante au fil des ans et les charges financières sont en augmentation liées à la contraction d'un prêt conséquent pour l'acquisition du nouveau centre médical d'Entzheim.
- ▶ Le résultat définitif est positif de 430 000 euros. L'impôt sur les sociétés est de 82 800 euros.
- ▶ Les charges des personnels restent le principal poste de charges d'AST67, représentent 74% du chiffre d'affaires et sont en augmentation de 0,93% par rapport à 2016. Les salaires bruts sont en augmentation de 0,20% malgré la diminution du nombre de médecins du travail employés et le renforcement du nombre de nos effectifs. L'augmentation de nos frais de personnel reste inférieure au niveau de l'augmentation générale des salaires pour 2017.
- ▶ Les charges de fonctionnement qui s'élèvent à 3 639 000 euros sont en augmentation de 3,75%. Les charges ont été particulièrement maîtrisées l'année dernière mais AST67 a dû tenir compte d'une augmentation de l'activité de communication vis-à-vis de nos adhérents (réunions, manifestations de communication pour expliquer à nos adhérents les changements de réglementation applicable depuis le 1^{er} janvier 2017).
- ▶ La charge fiscale qui s'élève 911 000 euros est en augmentation de 3% et est consécutive à l'activité de formation professionnelle et à l'infrastructure (taxe foncière).
- ▶ Concernant le bilan au 31 décembre 2017, nous pouvons signaler que l'excédent en fond de roulement est en diminution et la trésorerie en augmentation.

III. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017

M. Roethinger, Commissaire aux comptes, précise qu'en exécution de la mission confiée par l'Assemblée générale, il présente le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui porte sur le contrôle des comptes annuels d'AST67.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration et il lui appartient sur la base de son audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

L'audit a été réalisé selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Le Commissaire aux comptes n'a pas relevé d'éléments remettant en cause le caractère raisonnable des évaluations pratiquées et des provisions qui en découlent. L'exhaustivité des rapports et des documents qui en découlent ont également été vérifiés et communiqués à cette assemblée.

M. Roethinger informe l'assemblée générale que le cabinet SECAL est dans son année de renouvellement. L'assemblée générale doit confirmer la décision prise par le Conseil d'administration en date du 22 mai dernier.

M. Roethinger reste à disposition pour d'éventuelles questions.

IV. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2017

L'Assemblée générale donne au Président et aux autres membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. Fixation des cotisations 2018

M. Reboh rappelle que le budget prévisionnel a été présenté et adopté par le Conseil d'administration en date du 22 mai dernier.

M. Reboh indique que le poste principal reste les charges de personnel qui représentent 78% du budget. Les charges restantes englobent les loyers et charges, les charges externes, les impôts et taxes, les amortissements, les achats, les risques clients ainsi que les autres charges externes. Les charges sont estimées à 21 780 000 euros.

M. Reboh donne lecture des cotisations présentées et approuvées par le Conseil d'administration :

- ▶ une augmentation de **0,40 euros** de la cotisation SI soit **74,40 euros**
- ▶ une diminution de **0,40 d'euros** de la cotisation SIR soit **78,60 euros**
- ▶ une augmentation de **0,40 euros** pour la constitution d'un nouveau dossier soit **74,40 euros**
- ▶ un maintien de cotisation "droit d'entrée" à **36 euros**
- ▶ un maintien de la cotisation FEPEM soit **37 euros**
- ▶ un maintien de la journée pluridisciplinaire à **450 euros**
- ▶ un maintien de la cotisation statutaire.

Les cotisations spécifiques pour les formations SST restent inchangées.

VI. Information et participation d'AST67 à la création d'un Portail d'échanges de données en santé au travail

M. Schurch informe l'Assemblée Générale de la création d'un portail d'échange de données en santé au travail.

Conformément aux recommandations de l'IGAS et aux orientations du dernier plan national en santé-travail, 8 SSTI (services de santé au travail inter-entreprises), dont AST67, ont initié la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) dans le but de concevoir un portail d'échanges de données en santé au travail.

Aux termes du projet de contrat constitutif, le GIE - en cours de constitution - aura pour mission, dans le respect du secret médical, de développer, administrer, exploiter et mettre à jour le Portail d'échanges des données relatives au suivi en santé au travail des salariés.

Les SSTI, membres du GIE, ont pour objectif, via ce Portail d'échanges, de permettre d'assurer une traçabilité unique et complète des expositions professionnelles de chaque salarié tout au long de leur carrière, de bâtir une solution homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire et d'éviter les redondances de visites et d'actions. L'ensemble des SSTI du territoire national ont pour vocation de devenir membres du GIE, l'objectif étant d'enrichir le plus largement possible la base de données.

Le financement du développement et de la mise en place du Portail d'échanges se fera grâce aux apports (avances de fonds remboursables) des membres fondateurs du GIE. En tant que membre fondateur, AST67 devra régler au GIE sa quote-part relative aux coûts de création du Portail estimée à ce jour à 125 000 euros. Cet investissement, en tant qu'avance, sera remboursé par le GIE à AST67.

En tant que membre fondateur, AST67 devra également signer les statuts du GIE en cours de constitution afin de procéder à son enregistrement selon les procédures légales en vigueur.

La Commission de Contrôle a été informée et le Conseil d'Administration a été sollicité pour donner son accord à la poursuite de l'engagement d'AST67 dans la constitution du GIE. Le Conseil d'administration a donné son accord lors de la réunion du 22 mai dernier.

Le Conseil d'administration du 22 mai 2018 a approuvé la poursuite des actions initiées par AST67, en vue de la création et de la mise en œuvre du Portail d'échanges de données et donne tous pouvoirs au Président, Jean-Claude SCHURCH, pour représenter AST67 dans le cadre de ces différentes actions, notamment pour la constitution, l'organisation et l'administration du GIE.

M. Schurch rappelle que le but de ce portail est de permettre aux salariés de bénéficier d'un meilleur suivi, notamment lorsqu'ils changent d'entreprise ou de région.

VII. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

M. Schurch précise que ce point fera l'objet d'une résolution.

VIII. Adoption des résolutions

Le Président donne lecture des résolutions.

➤ 1^{ère} résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juin 2017, approuve le procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ 2^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général sur l'année 2017, approuve le rapport présenté par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ 3^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, constate un bénéfice net de 430 259 euros.
Le patrimoine de l'Association s'établit de ce fait à 7 079 668 euros au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ 4^{ème} résolution

L'Assemblée générale donne au Président et aux autres membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2016.

CONTRE	: 0
POUR	: 686
ABSTENTION	: 3

Cette résolution est adoptée à la majorité.

► 5^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport relatif aux prévisions budgétaires de l'exercice 2018, fixe les cotisations pour l'année 2018 comme suit :

5.1. Cotisation statutaire

La cotisation statutaire par adhérent, destinée à couvrir les frais du siège social, est fixée suivant le tableau ci-après :

Nombre de salariés	Cotisation statutaire
0 à 2	23 €
3 à 5	35 €
6 à 10	50 €
11 à 20	105 €
21 à 50	160 €
51 à 100	330 €
101 à 200	400 €
201 à 400	550 €
401 à 700	700 €
701 et plus	1 000 €

5.2. Cotisation forfaitaire pour frais de fonctionnement

Nous proposons les cotisations suivantes pour l'exercice 2018 :

► cotisation frais de fonctionnement par salarié

en Suivi Individuel (S.I.) _____	74,40 € H.T
(74,00 € H.T. en 2017)	
en Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.) _____	78,40 € H.T
(78,00 € H.T. en 2017)	
constitution d'un nouveau dossier _____	74,40 € H.T
(74,00 € H.T. en 2017)	

► cotisation frais de fonctionnement par salarié intérimaire fixée à 74,40 € H.T. à compter du 1^{er} juillet 2018 (74,00 € H.T. en 2017).

En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans un **déla**i minimum de **24 heures**. A défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respectés" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Taux Absentéisme	% par rapport au tarif de l'exercice
< 9%	0%
> = 9% et < 12%	15%
> = 12% et < 15%	30%
> = 15% et < 18%	45%
> = 18% et < 21%	60%
> = 21% et < 25%	75%
> = 25%	100%

- La cotisation spéciale des employeurs de personnel employé de maison est fixée à **37,00 € H.T.** par personne (37,00 € H.T. en 2017 soit la moitié de la cotisation de fonctionnement pour les salariés SM/S.I.).

5.3. Droit d'entrée unique

Le droit d'entrée unique, à la charge des nouveaux adhérents au titre de participation à l'installation des centres reste fixé à **36,00 € H.T.** par personne pour l'année 2018 (36,00 € H.T. en 2017).

5.4. La cotisation "journée d'assistance technique" facturée aux adhérents reste fixée à **450.- € H.T** au-delà d'une journée par an et par adhérent (cotisation identique depuis 2006).

5.5.- Une cotisation spécifique pour les formations SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) fixée par stagiaire :

pour les entreprises de moins de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	60 €
pour la mise à jour des connaissances	30 €

pour les entreprises à partir de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	150 €
pour la mise à jour des connaissances	80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► 6^{ème} résolution

L'Assemblée générale nomme, Commissaire aux comptes titulaire, pour un nouveau mandat de 6 ans, le cabinet SECAL, représenté par Monsieur Yves Roethinger et Commissaire aux comptes suppléant, le cabinet SECAL Expansion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

► **7^{ème} résolution**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des informations apportées sur la création d'un portail national d'échanges en Santé au travail, approuve la participation d'AST67 à un GIE avec d'autres SIST (création, apport, organisation et administration).

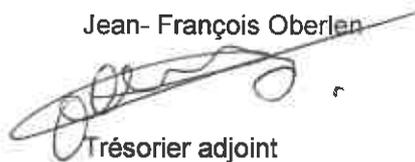
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Pascal Heintz interroge la Direction concernant le remplacement du Dr Conreux au centre de Wissembourg.

M. Reboh annonce le démarrage du Dr Violeta Chirita au centre de Wissembourg à partir du 1^{er} juillet 2018.

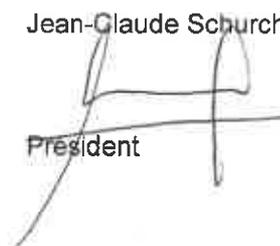
Plus aucune question n'étant posée, le Président remercie les membres présents pour leur présence et clôt la séance à 11h45.

Jean- François Oberlen



Trésorier adjoint

Jean-Glaude Schurch



Président